



Pour un logement décent

BON DE COMMANDE

Adresse du bien à visiter

Coordonnées de l'occupant

Nom :

Téléphone :

Coordonnées du bailleur

Nom :

Téléphone :

Pos.	Description	PU	QTT	PT
1	Déplacement (Frais et temps de déplacement inclus) <u>Sur EMS</u> Strasbourg – Illkirch-Graf. – Lingolsheim – Ostwald – Eckbolsheim – Eschau – Fegersheim – Geispols. Plobsheim – Lipsheim – Blaesheim – Entzheim – Holtzheim – Wolfisheim Hangenbieten – Kolbsheim – Achenheim – Oberschaeffolsheim – Breuschwickersheim Schiltigheim – Bischheim – Hoenheim – Oberhausbergen – Oberhausbergen Niederhausbergen Mundols. – Souffelwey. – Reichstett – Lampert. – Vendenheim – La Wantzenau – Eckwers. – Osthoffen <u>Hors EMS</u> <i>au cas par cas (consulter au préalable)</i>	10,00 € 15,00 € 20,00 € 30,00 € 40,00 €		
2	Visite réglementaire et la production d'un rapport de visite technique Rapport validé par les instances (DTT, CeA), basé principalement sur la vérification des divers articles du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : Entretien et utilisation du logement par le locataire, l'entretien des bâtiments par le propriétaires, l'habilité du logement, l'assainissement, l'humidité, les équipements sanitaires, électriques et de gaz.	390,00 €		
2.a	Option (Fortement conseillée) : Analyse des conditions d'entrée dans le logement Collecte des documents (Bail, diagnostics réglementaires et l'état des lieux d'entrée) et leur analyse. Cette mission est indispensable pour préparer les discussions à venir et faciliter la recherche d'une solution amiable entre bailleurs et locataires.	290,00 €		
3	Rédaction d'un courrier d'injonction au bailleur Si jugé nécessaire par la Commune ou les différents intervenants, la rédaction du courrier de mise en demeure au bailleur avec synthèse des problématiques rencontrées sur le logement, rappel des obligations réglementaires et établissement d'un délai de réaction avant poursuite de la procédure.	190,00 €		
4	Préparation et rédaction d'un arrêté municipal Si jugé nécessaire par la Commune ou les différents intervenants, la rédaction d'arrêté de mise en demeure au bailleur avec synthèse des problématiques rencontrées sur le logement, rappel des obligations réglementaires et établissement d'un délai de réaction avant poursuite de la procédure.	290,00 €		
TOTAL HT				
TVA			20%	
TOTAL TTC				

Cachet de la Collectivité

Nom et fonction du signataire

A..... le 2026

PS : Merci de transmettre en annexe le mandat de visite dûment renseigné et signé.

CréaCité
11 route de la fédération
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 76 24 35
info@creacite.org

SIRET :
TVA /

LOGO
COMMUNE

MANDAT DE VISITE

Je soussigné(e), Maire de,
autorise par la présente M. DEBEAUPUIS Stephane, Expert
immobilier, à procéder à la visite des logements privés situés sur le
ban communal dans le cadre de la lutte contre le logement indécent
et indigne.

Cette visite se fera en mon nom, dans le respect des règles légales en
vigueur et des droits des occupants, pour s'assurer de la conformité
des lieux avec les normes de décence prévues par le Code de la
construction et de l'habitation.

Fait à, le

*Cachet de la Collectivité
Nom et fonction du signataire*